



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 26, numéro 4

4^s



Auto-portrait de la nouvelle Bâtonnière du Québec, Me Catherine Claveau

■ Me Bruno Lévesque nouveau
président de l'APAAQ
Issu de la section de Québec



**Vente d'écoulement
jusqu'à épuisement des stocks
à des rabais incroyables.**
Réservez votre plage horaire par téléphone maintenant.

TARZI

DES GRANDES MARQUES À PRIX TRÈS COMPÉTITIFS

Passez à la boutique et découvrez notre vaste collection de vêtements et accessoires pour homme.

25% à 50% sur tout en magasin (marchandise sélectionnées)



Rendez-vous - service à domicile ou au bureau:

Richard | 514.497.9743 | Bureau | 514-739-6298

Lundi au samedi de 10h à 17h

Possibilité de rendez-vous après les heures d'ouvertures.

Dimanche sur rendez-vous de 10h à 15 h - 514.497.9743



BAUMLER



Zampière - SCohen - Digel - Empire - Bugatchi - Venti - Lipson

3850, Jean-Talon Ouest, bur. 109 VMR (Qc) H3R 2G8 (U-HUAUL)
www.tarzi.ca | maisonstyle1@gmail.com

Auto-portrait de la nouvelle Bâtonnière du Québec, Me Catherine Claveau

(NDLR)–Déjà vice-présidente depuis quelques années, après avoir été élue bâtonnière de la section de Québec, Me Catherine Claveau est associée à son ordre professionnel de diverses façons depuis longtemps. Son parcours professionnel est inspirant particulièrement pour une avocate de pratique privée au sein d'un cabinet de Québec spécialisé en droit du travail, notamment comme plaideuse.

Source : site du Barreau du Québec

Qui suis-je?

Je suis membre du Barreau du Québec depuis 1989.

Je suis originaire du Saguenay où j'ai vécu jusqu'au début de mes études universitaires. Après mon accession au tableau de l'Ordre, j'ai décidé d'exercer ma profession dans la belle région de Québec. Après avoir débuté ma carrière titre d'avocate salariée, je me suis associée à quelques collègues afin de fonder un cabinet boutique situé dans le coeur du Vieux-Québec (1997). Le nom de cette étude a été modifié depuis et elle porte maintenant le nom de CABINET D'AVOCATS SAINT-PAUL.

En plus de poursuivre ma carrière d'avocate plaideuse en droit de la famille, de la jeunesse et civil, je me suis rapidement intéressée aux modes alternatifs de résolution de conflits. Je suis médiatrice accréditée (1997) et à ce titre, j'ai effectué plusieurs mandats, tant en matière civile, commerciale, de relations de travail que familiale. Puis, depuis 2004, j'agis à titre de ressource externe neutre (enquêteur) dans des dossiers reliés à des plaintes de harcèlement psychologique en milieu de travail, en plus de donner de la formation dans ce domaine.

J'enseigne également à l'école du Barreau.

Parallèlement à mes activités professionnelles, dès mes premières années de pratique, je me suis impliquée bénévo-



lement au sein de différents conseils d'administration et de comités, dont au Jeune Barreau et au Barreau de Québec, au Barreau du Québec, dans un organisme sans but lucratif (Option-travail, Carrefour jeunesse-emploi) et dans un club de tennis de la région de Québec.

Mon intérêt pour la gouvernance m'a incitée à suivre une formation, puis d'obtenir une certification universitaire en gouvernance de sociétés (A.S.C. 2008). J'ai eu le privilège de mettre en pratique mes connaissances en ce domaine, notamment dans le cadre

de mon implication au sein du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec sur lequel j'ai siégé pendant huit ans jusqu'en février 2014 puis, au sein du Barreau de ma section de Québec où j'ai été d'abord élue première conseillère (mai 2014) pour enfin en devenir la bâtonnière, au mois de mai 2015.

Mon accession au poste de première conseillère et de bâtonnière de ma section m'a permis de siéger au comité exécutif et au Conseil général (2014-2015) ainsi qu'au Conseil des sections (2015-2016) du Barreau du Québec. J'ai donc fait partie des administrateurs du Barreau du Québec qui ont connu les dernières heures de l'ancienne structure et qui ont voté pour les nouvelles normes de gouvernance édictées dans la Loi sur le Barreau, depuis leur entrée en vigueur, au mois de décembre 2015.

Quelles sont mes priorités?

La structure du Barreau est en pleine évolution depuis la modification en profondeur de ses règles de gouvernance. Des changements ont été accomplis et d'autres restent à faire. Comme administratrice, je m'engage à appuyer les projets innovateurs qui seront mis de l'avant par la prochaine bâtonnière ou le prochain bâtonnier. Parmi ceux-ci, j'en retiens trois qui me tiennent particulièrement à cœur.

Voici donc pour quel Barreau je souhaite d'abord m'investir :

1- Un Barreau sensible aux réalités des jeunes avocats

Je suis particulièrement sensible au sort de nos consoeurs et confrères qui terminent l'école du Barreau et qui ont à débiter leur carrière dans un marché d'emploi très contingenté. J'entends contribuer à leur offrir des conditions gagnantes pour leur permettre de tirer leur épingle du jeu, notamment par la modulation de la cotisation (congé ou réduction proportionnelle à leur capacité de payer) et par l'octroi de crédits d'impôt octroyés pour les heures pro bono. J'aimerais également contribuer à la mise en place d'une offre de formation adaptée à leurs besoins, tant au niveau financier qu'en entrepreneuriat et des formations qui leur permettraient d'évoluer dans des nouveaux modèles d'affaires.

2- Un Barreau axé sur les idées innovantes pour un meilleur accès à la justice

Même si la problématique reliée à l'accès à la justice est décriée depuis plusieurs années (coûts et délais), il y a malheureusement encore beaucoup à faire afin que tous les justiciables, surtout ceux de la classe moyenne, puissent avoir accès à une justice digne de ce nom. Le Barreau doit mettre en place des solutions concrètes permettant à tous de faire valoir leurs droits.

Je pense ici notamment à l'octroi d'un crédit d'impôt ou d'une déduction fiscale aux justiciables qui font valoir leurs droits, à une modernisation de nos palais de justice et à une aide financière accrue aux organismes de défense des droits et d'accès à la justice.

3- Un Barreau rassembleur et transparent

Au-delà de la révision du salaire du bâtonnier et de la rationalisation accrue des dépenses (baisse de la cotisation), j'entends activement à faire en sorte que chacun des membres du Barreau soit fier d'en faire partie.

Le Barreau est composé de femmes et d'hommes qui travaillent avec cœur au quotidien à sa mission première qu'est la protection du public.

Un constat s'impose toutefois : ce n'est qu'un nombre infime des membres qui s'intéressent de près aux affaires du Barreau. J'estime que de grands changements doivent être opérés dans la façon dont le Barreau communique avec ses membres et les justiciables.

Une communication régulière et transparente avec les membres s'impose, notamment par une utilisation accrue et plus efficiente des réseaux sociaux et par la transmission des décisions et prises de position du conseil d'administration dans les enjeux d'importance pour ses membres, dans le respect des règles de droit.

Enfin, pour avoir un Barreau rassembleur, il faut qu'il soit dirigé par un bâtonnier ou une bâtonnière qui rassemble ses membres et non pas qui les divise. J'étais la bâtonnière de la

section de Québec lors de la crise que nous avons vécue à l'été 2015. J'ai été à même de constater les importants dommages qu'elle a causés et dont nous ressentons toujours les effets.

Pour s'assurer que cela ne se reproduise plus, il faut voter pour un bâtonnier ou une bâtonnière ayant une personnalité positive et rassembleuse, un bâtonnier ou une bâtonnière soucieux ou soucieuse de prioriser les intérêts de l'institution, et qui ne recourt pas aux « faits alternatifs » et aux attaques mesquines personnalisées afin de mousser sa campagne électorale et surtout, un bâtonnier ou une bâtonnière qui jouit d'une réputation professionnelle sans faille. En somme, le Barreau doit être dirigé par un bâtonnier ou une bâtonnière intègre et digne d'être le représentant de plus de 26 500 professionnels du droit et à la tête d'un ordre professionnel, dont la mission première est la protection du public.

Pourquoi les membres du Barreau de la section de Québec doivent-ils voter pour moi?

- Parce que j'ai de l'expérience et que je suis compétente en gouvernance;
- Parce que j'ai été témoin direct de l'impact de la nouvelle gouvernance au Barreau du Québec;
- Parce que l'intérêt de l'organisation passera avant mon intérêt personnel;
- Parce que j'entends opérer d'importants changements au Barreau, dans le respect des personnes et des institutions;
- Parce que le Barreau est une institution que j'aime profondément.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, je demande aux membres de la section de Québec de me faire confiance et de voter pour moi.

Bâtonnier du Québec et vice-présidence

Le bâtonnier du Québec exerce un droit de surveillance général sur les affaires du Barreau du Québec et assume les responsabilités liées à sa fonction. Il travaille avec la collaboration de deux vice-présidents.

Me Catherine Claveau est l'actuelle bâtonnière du Québec tandis que Me Julien Beaulieu et Me Serge

Bernier occupent les postes de vice-président.

Me Catherine Claveau, bâtonnière du Québec

Me Catherine Claveau exerce principalement le droit de travail au Cabinet d'avocats Saint-Paul, qu'elle a fondé en 1997, avec ses associés, au cœur du Vieux-Québec.

Originaire de Chicoutimi, Catherine Claveau a fait ses études de droit à l'Université Laval à Québec, ville où elle s'est établie lorsqu'elle a été admise au Barreau du Québec en 1989.

En début de carrière, Me Claveau a exercé le droit de la famille et de la jeunesse, et le droit civil, et elle s'est rapidement intéressée aux modes de prévention et de règlement des différends (PRD). Médiatrice accréditée en matières civile, commerciale et familiale, elle a mené plusieurs enquêtes dans différents milieux de travail en plus de donner de la formation dans ce domaine. Elle a également enseigné à l'École du Barreau entre 2004 et 2017.

L'implication de Catherine Claveau auprès du Barreau du Québec remonte à plus de 20 ans. Elle a siégé au Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARBQ) pendant huit ans ainsi qu'au Conseil exécutif et au Conseil général du Barreau du Québec en 2014-2015.

Bâtonnière du Barreau de Québec en 2015-2016, elle a ensuite rempli deux mandats, de 2017 à 2021, comme administratrice au Barreau du Québec et a occupé le poste de vice-présidente pendant trois ans en plus de siéger au Comité de gouvernance et d'éthique (présidente), au Comité des ressources humaines (présidente) et au Comité des finances et d'audit (membre).

Elle a également agi comme présidente et membre de groupes de travail reliés à des dossiers prioritaires du Barreau, dont la mutualisation de la cotisation et l'avenir de la profession, et s'est notamment impliquée au sein du groupe de travail sur un milieu de travail inclusif et exempt de harcèlement et de discrimination et du groupe de travail sur le racisme systémique.

Me Catherine Claveau occupe le poste de bâtonnière du Québec depuis le 1er juin 2021, pour un mandat de deux ans. À ce titre, elle exerce un droit de surveillance général sur les affaires du Barreau du Québec et assume toutes les responsabilités liées à cette fonction.

Élections 2021 au Barreau

Me Catherine Claveau sera la prochaine bâtonnière du Québec

Le scrutin électronique du Barreau du Québec visant à élire le bâtonnier du Québec et cinq membres du Conseil d'administration s'est clôturé à 16 h aujourd'hui, alors qu'un sixième membre, Me Marcel-Oliver Nadeau, a été élu par acclamation le 30 mars dernier.

Candidate élue au poste de bâtonnière du Québec :

- Me Catherine Claveau

Candidats élus à un poste d'administrateur :

- Me Normand Boucher | Barreau de Québec
- Me Audrey Gagnon | Barreau de Québec
- Me Marisol Miro | Barreau de Montréal
- Me Marcel-Oliver Nadeau | Barreau du Saguenay/Lac St-Jean
- Me Roxanne Préfontaine | Barreau Laurentides-Lanaudière
- Me Chantal Sauriol | Barreau de Montréal

« J'adresse mes sincères félicitations aux candidats nouvellement élus. Je suis confiant que leur travail au Conseil d'administration du Barreau sera inspiré et enrichissant, et je leur souhaite des échanges à la hauteur de leurs aspirations pour notre ordre professionnel », a déclaré le bâtonnier sortant, Me Paul-Matthieu Grondin, qui est en selle depuis 4 ans.

La cérémonie de la passation des pouvoirs à la prochaine bâtonnière aura lieu le 18 juin prochain, à midi, et pourra être visionnée en direct et en webdiffusion sur le site du Barreau. La première réunion du nouveau Conseil d'administration se tiendra quant à elle dans les premiers jours de juin.

« Je remercie les membres qui se sont prévalus de leur droit de vote et qui ont ainsi participé à la vie démocratique du Barreau dans une proportion de 21,50 % », ajoute le bâtonnier Grondin.



Un [rapport officiel détaillé](#) sur les résultats des élections a été produit par la société Raymond Chabot Grant Thornton.

Nouvelle bâtonnière Cérémonie de passation des pouvoirs 2021

Source : Barreau du Québec



Cliquez ici
pour visionner la vidéo

La cérémonie de la passation des pouvoirs à la 155e bâtonnière du Québec, Me Catherine Claveau, a eu lieu le 18 juin dernier, après le déroulement de l'Assemblée générale annuelle du Barreau.

Visionnez la cérémonie de passation des pouvoirs et l'allocation d'entrée en fonction de la bâtonnière du Québec.

Marc André de Sève quitte la présidence de GAP

Il y a quelques jours j'ai informé le conseil d'administration de CAP - Association canadienne des parajuristes que je quitterai mes fonctions de président le 15 juin prochain, soit 6 ans après ma première nomination à titre de dirigeant. Il est temps pour moi de passer le flambeau et de me consacrer à d'autres projets qui me tiennent à cœur.

Les 6 dernières années ont été une expérience vraiment enrichissante et je remercie le CA et les membres de CAP de m'avoir donné cette chance unique de faire une différence pour ma (leur) profession. S'impliquer bénévolement dans un projet ne veut pas dire ne rien en retirer en retour, car l'argent n'est pas la seule récompense que l'on puisse obtenir. J'en ressors avec beaucoup d'atouts, de connaissances, des ami(e)s et un incroyable réseau qui me servira pour les années à venir.

Grâce à mon implication dans CAP, j'ai eu la chance de participer à de nombreuses activités avec Justice Pro Bono, le Jeune Barreau de Montréal - JBM et Juripop, ainsi qu'être Ambassadeur du Juritour en 2019, conférencier dans les CÉGEPs et intervenant dans plusieurs forums sur l'accès à la justice, en plus d'être invité dans les plus grands événements juridiques. J'ai eu l'immense honneur d'être nommé dans le top 20 des juristes de l'année en 2018 par Droit-inc.com et la cerise sur le gâteau, j'ai eu l'incroyable privilège de donner une conférence avec le Juge en chef de la Cour Suprême du Canada, le Très Honorable Richard Wagner, sur l'avenir de ma profession, animée de main de maître par Sophie Gagnon de Juripop, le tout immortalisé dans les pages du Magazine Le Monde Juridique

Je suis aussi très fier de mon bilan et de ce que j'ai accompli avec mon équipe tout au long de ma présidence. Nous avons fait de nombreux partenariats au cours des années avec de multiples joueurs importants du milieu afin d'offrir le meilleur à nos membres et faire rayonner notre profession. Nous avons ouvert les portes à l'implication



Marc André de Sève

des parajuristes là où ils n'étaient pas auparavant. Nous avons démontré notre utilité pour un meilleur accès à la justice au Québec. Nous avons fait de CAP une association crédible et respectée dans le milieu juridique. Avec nos congrès annuels des plus enviés et la qualité de nos conférenciers et invités de marque, nous avons offert à nos membres de nombreuses formations pertinentes et des journées mémorables où notre profession était à l'honneur. Malheureusement la pandémie nous a frappés durement et ralenti plusieurs de nos projets, mais CAP saura revenir en force et remettre la barre aussi haute que par le passé pour un avenir encore meilleur.

Mon seul regret est de n'avoir pu mener à terme l'obtention de notre ordre professionnel, mais c'est un combat que mes successeurs pourront continuer, sur les assises qui sont déjà bien en place. Je suis convaincu que nous y arriverons, car nous sommes la solution. Le parajuriste n'aura jamais eu un rôle aussi important que présentement et encore plus dans le futur, j'en suis convaincu.

Suite à la page 9

Volume 26, numéro 4

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.lemondejuridique.com
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 \$ par année.
(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2021 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
formellement interdite sous peine de poursuite.

Auto-portrait de la nouvelle Bâtonnière du Québec, Me Catherine Claveau	3
Élections 2021 au Barreau Me Catherine Claveau sera la prochaine bâtonnière du Québec	6
Marc André de Sève quitte la présidence de GAP	7
Me Bruno Lévesque nouveau président de l'APAAQ	9
Entente de principe entre la Chambre des notaires et le CAIJ	9
Les états financiers masqués – partie 1 Par Corey Bloom et Simon Gaudreau	10
Monarque Par Yves Delage	13
Mahmud Jamal nommé à la Cour suprême du Canada	15
Belle surprise Par Yves Delage	16
Stikeman Elliott accueille Amelie Metivier à affaires de son bureau de Montréal	17
Nomination d'une nouvelle équipe à la direction de Justice Pro Bono	18
Le JBM lance la 9e édition de son Programme de Bourse de démarrage de cabinet	19
DS Avocats Canada et Burstall LLP annoncent une fusion historique.....	20
Soixante-quinze ans du Curateur public.....	21
De Grandpré Chait et GWBR créent une nouvelle force en droit fiscal	22
Le Monde Juridique s'est entretenu avec Me Marie Garel et Me Laurent Godbout, co-fondateurs de la firme Equalis Par André Gagnon	24
La fondation du barreau du Québec ouvre son programme de subventions de la recherche et accueille une nouvelle présidente du comité	25
Nomination de Marie-Claude Rigaud à titre de juge de la Cour supérieure du Québec	26
Le ministre de la Justice annonce la nomination de trois juges de la Cour du Québec	27
Accusé et détenu à tort, Mamadi Fara Camara poursuit Montréal et le DPCP	28
Nouvelles	30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Entente de principe entre la Chambre des notaires et le CAIJ

Bonne nouvelle : Le conseil d'administration de la Chambre des notaires a approuvé la conclusion d'une entente visant à ce que tous les notaires deviennent membres du CAIJ.

Les détails sont en cours de finalisation et les nouveaux membres seront invités à des séances d'accueil et de formation dès l'automne afin de bénéficier rapidement de leurs accès.

Comme le mentionne le président du Conseil d'administration du CAIJ Me Alain Ricard :

« Le CAIJ est fondé sur l'idée qu'en consolidant les ressources informationnelles et technologiques ainsi que l'expertise afférente, en les mutualisant, nous démocratisons l'accès à des services juridiques de qualité à l'ensemble des citoyens tout en créant de la valeur pour nos membres.

Ce regard visionnaire, audacieux et innovant porté par les fondateurs du CAIJ en 2001 trouve une résonance particulière aujourd'hui, alors que le CAIJ franchit un jalon important de son évolution. En effet, à titre de président du CAIJ, je suis fier de vous annoncer que la Chambre des notaires et le CAIJ ont conclu une entente de principe afin que nous puissions répondre aux besoins des notaires en matière d'accès à l'information juridique, pour une meilleure pratique du droit.

Je tiens à remercier le conseil d'administration de la Chambre des notaires pour sa confiance. Je m'adresse également à tous les notaires du Québec pour vous communiquer notre fierté de vous accueillir dans nos rangs et vous assurer de notre engagement à vous soutenir dans vos pratiques avec l'agilité, le professionnalisme, la rigueur et l'innovation qui caractérisent l'équipe du CAIJ.

Nous pourrions ainsi, tous ensemble, continuer à assumer un leadership positif, non seulement au sein de la communauté juridique, mais également auprès de nos concitoyens. »

Suite de la page 7

Je terminerai avec des remerciements pour tous les membres de mon CA, passé et présent, des 6 dernières années, car je n'aurais pu faire ça tout seul. Merci à ma V-P actuelle, Isabelle Proulx, pour son travail et son dévouement. Je voudrais également remercier tous les partenaires, commanditaires et intervenants avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer. Un merci spécial aux présidents du JBM qui ont été d'une grande aide pour CAP, soit Extra Junior Laguerre, Sophia Rossi, Jonathan Pierre-Etienne, Sabine Uwitonze, Mylene Lemieux et Mathieu Jacques, sans oublier leur formidable DG, Stéphanie Beaulieu et tous les membres de leur CA. Un autre merci spécial aux anciens Bâtonniers de Montréal, Laval et du Québec, Alexandre Forest, Maxime Alepin et Paul-Matthieu Grondin pour leur soutien et grande ouverture envers notre profession. Finalement, merci à vous les membres de CAP.

Au plaisir de vous revoir bientôt!

Marc-André

Me Bruno Lévesque nouveau président de l'APAAQ Issu de la section de Québec



Me Bruno Lévesque

Avocat à la personnalité entrepreneuriale marquée, pragmatique et constamment à la recherche de la meilleure solution pour ses clients, Me Bruno Lévesque favorise une relation basée sur la collaboration et la transparence.

Parfaitement bilingue, Bruno conseille et représente les entreprises et les particuliers dans le cadre de litiges civils et commerciaux, de projets d'achat-vente d'entreprises, de réorganisation et planification fiscale, de contestation en matière fiscale ainsi qu'en droit disciplinaire.

Il a plaidé à maintes reprises devant plusieurs juridictions, notamment la Cour du Québec, la Cour supérieure, la Cour d'appel du Québec et devant plusieurs tribunaux administratifs, incluant le Tribunal des professions.

Cofondateur du LÉVESQUE LAVOIE AVOCATS INC., Bruno est diplômé de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1997.

Pour le joindre : blevesque@levesquelavoie.com

LES ÉTATS FINANCIERS MASQUÉS : La fraude financière et les états financiers – partie 1

Par Corey Bloom et Simon Gaudreau

La pandémie de COVID-19 nous aura habitués à porter un couvre-visage et à voir des visages à moitié camouflés. Au lendemain de la pandémie, cela pourra être les états financiers qui seront masqués, afin de cacher certains aspects de la réalité financière des entreprises. En effet, la pandémie aura mis beaucoup de pression sur celles-ci et certaines voudront rassurer leurs parties prenantes, parfois en manipulant les états financiers. Alors que les regards sont tournés vers la reprise économique, êtes-vous bien au fait des fraudes dans les états financiers (FDLEF) et de la falsification de ceux-ci? Et surtout, comment faire pour poser les bonnes questions, afin de préserver sa santé financière?

Les FDLEF

Une FDLEF est définie¹ par l'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE) comme étant une « représentation erronée volontaire de la situation financière d'une entreprise, par l'inexactitude ou l'omission intentionnelle de montants ou d'informations dans les états financiers afin de tromper leurs utilisateurs ». Ce qui est à retenir ici, c'est qu'une FDLEF n'est pas uniquement constituée d'informations inexactes, mais peut être constituée d'informations ne s'y trouvant pas. Dans les deux cas, l'objectif est d'arriver à un but particulier, comme obtenir un nouveau financement, maintenir un statut particulier, payer des bonis basés sur le rendement financier, empêcher le rappel d'un prêt octroyé, influencer le cours des actions, dissimuler un détournement de fonds, etc.

Il y a des exemples tristement célèbres de FDLEF dont le plus célèbre demeure Enron, à la suite duquel de nouvelles réglementations ont été introduites. Cela n'a néanmoins pas empêché de nouveaux scandales d'éclater, preuve qu'il faut demeurer attentif. Un exemple récent est le cas de Theranos, une start-up de la Silicon Valley qui promettait des tests sanguins complets grâce à une seule goutte de sang. Un des problèmes était que ces tests n'auraient jamais fonctionné. Sa fondatrice, Elizabeth Holmes, a néanmoins réussi à augmenter la valorisation de son entreprise à des milliards de dollars basée sur de fausses informations financières fournies à un lot d'investisseurs potentiels, dont plusieurs avocats faisaient partie.

Cette histoire n'est pas hors du commun. Les conseillers, partenaires d'affaires et investisseurs se fient sur les informations financières produites par les compagnies pour baser leurs décisions. Or, ceux-ci devraient garder en tête les statistiques suivantes sur les FDLEF compilées par l'ACFE en 2020 qui incitent à demeurer vigilant quant à l'information financière qui nous est transmise :

- Elles sont le type de fraude qui cause le plus de dommages financiers en moyenne par occurrence (plus de 950 000 \$ US de perte médiane). Ces dommages concernent les investisseurs, mais également les clients et les fournisseurs de ces entreprises;
- 30 % des FDLEF sont commises par les cadres et les hauts dirigeants de l'entreprise. Les hauts dirigeants sont davantage susceptibles d'avoir les motifs et la

¹ <https://www.acfe.com/article.aspx?id=4294967876#:~:text=Financia%20statement%20fraud%20is%20the,to%20deceive%20financial%20statement%20users.>

pression, mais également les accès et les occasions afin de commettre ce type de fraude. En outre, ce sont eux qui ont davantage à gagner d'avoir un résultat net positif et un bilan en santé. Une relation à long terme n'est pas garante de la fiabilité de l'information; et

- Seulement 4 % des détections de fraude sont effectuées par l'auditeur externe. Le fait que les états financiers soient vérifiés par un auditeur externe n'est pas un gage que ceux-ci sont exempts de fraude puisque la détection des fraudes n'entre pas dans le mandat des auditeurs.

Comment les états financiers sont-ils manipulés?

Certains éléments favorisent les manipulations des états financiers. En voici certains :

- Faible surveillance et faibles contrôles internes : Comme mentionné auparavant, les audits externes ne parviennent à détecter que très peu de fraudes. La clé se situe plutôt dans la force des mécanismes internes de l'entreprise, ce qui inclut le code de conduite, une surveillance appropriée du conseil d'administration et du comité d'audit et des contrôles spécifiques antifraude robustes et efficaces;
- Les normes comptables : Les états financiers sont normalement préparés selon un référentiel comptable établi. Or, dans certains cas, ces normes comptables permettent de faire un « choix » d'une méthode comptable plutôt qu'une autre et permettent également

l'utilisation d'estimations comptables. Ces « choix » peuvent faire varier grandement ce qui se retrouvera dans les états financiers. La détermination des estimations, des provisions et des réserves peut avoir un effet significatif sur l'allure du bilan et du compte du résultat.

La littératie financière des utilisateurs : Pour pouvoir déchiffrer des états financiers, il faut des connaissances de base en comptabilité et être attentif aux détails. Les éventuels fraudeurs peuvent profiter du fait que, souvent, les utilisateurs des états financiers ne sont pas tous des experts en

comptabilité, qu'ils n'ont pas accès à tous les détails soutenant les chiffres et qu'ils ont généralement peu de temps pour les réviser de fond en comble. Dans les dernières années, et d'autant plus avec la pandémie, nous avons constaté un virage concernant les FDLEF. Elles ne sont plus seulement utilisées pour camoufler une autre fraude, elles sont la fraude en soi, afin d'arriver à leurs objectifs, comme certains que nous avons nommés précédemment. Malheureusement, il n'est pas toujours simple de n'identifier qu'un seul procédé frauduleux; les fraudeurs sont toujours autant créatifs et inventifs, et peuvent utiliser plus d'un procédé à la fois. On peut néanmoins classer

MNP

Gagner de la confiance en cas de crise

Trouver la tranquillité d'esprit en période d'incertitude. Pour y voir clair en plein tumulte, faites appel à l'équipe Juricomptabilité, Enquête et soutien en cas de litige de MNP.

Corey Anne Bloom, CPA, CA, CA-EJC, CFF, CFE, membre émérite de l'ACFE
514.228.7863 | corey.bloom@mnp.ca

Partout où mènent les affaires **MNP.ca**

les différentes manipulations des états financiers dans les trois grandes catégories suivantes :

1. La surestimation de la valeur nette de l'entreprise et de ses profits;
2. La sous-estimation de la valeur nette de l'entreprise et de ses profits; et
3. La divulgation inappropriée (y compris l'omission volontaire) des informations.

De cette liste, la seconde catégorie est-elle celle qui vous surprend le plus? Qui voudrait montrer une plus faible valeur d'entreprise ou de plus faibles profits? Or, ce cas est intéressant, d'autant plus dans un contexte de pandémie. Prenez l'exemple d'un dirigeant d'une compagnie qui a eu de bons résultats en 2019 avant la pandémie. Afin d'être éligible à une bonification, a-t-il pu être tenté de retarder la comptabilisation de certains revenus à plus tard afin de montrer que sa compagnie a mieux performé durant la pandémie?

Nous reviendrons sur les différents procédés de manipulations dans les prochains chapitres de notre série sur les FDLEF.

Incidences de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a fourni un environnement favorable à une augmentation des FDLEF. Notamment parce que certaines industries ont connu une baisse soudaine de leurs revenus ou de leurs parts de marché. À l'instar de notre exemple précédent, la direction, un vendeur ou tout autre employé pourraient vouloir masquer la diminution du chiffre d'affaires par la comptabilisation de revenus fictifs ou devancer la comptabilisation des revenus afin de montrer une meilleure performance.

Les pertes énormes reliées à la pandémie peuvent représenter une bonne occasion pour les fraudeurs de radier « tout sauf l'évier de la cuisine » afin de dissimuler de nouvelles fraudes ou de rectifier les anciennes. Tout ce qui est inscrit au bilan pourrait être à haut risque d'être radié, y compris les stocks et les dettes.

Dans un autre ordre d'idées, les changements anticipés qui découleront de la pandémie pourraient faire en sorte que certains actifs perdront de la valeur. Certaines entreprises pourraient même voir une unité d'affaires devenir désuète. Certaines auront de la difficulté à déterminer la valeur

de ces actifs, soit à leur juste valeur, soit à leur valeur de réalisation. Et elles pourraient être tentées de ne pas comptabiliser ces pertes.

Nous avons mentionné précédemment l'absence d'information comme une possible FDLEF. Cela prendra tout son sens au lendemain de la pandémie. Certains au sein des organisations voudront minimiser les informations et les communications qui pourraient apporter de mauvaises nouvelles à leurs parties prenantes. Nous reviendrons sur ce sujet dans la suite de cette série sur les FDLEF.

Quelles questions poser et quoi faire?

Voici une liste non exhaustive de questions que vous pourriez poser :

- Pourquoi cette compagnie est-elle profitable alors que les compagnies de la même industrie sont en difficulté? Est-ce que la tendance des profits et des pertes de cette compagnie est comparable aux autres compagnies exerçant leurs activités dans la même industrie?
- Pourquoi les revenus augmentent-ils, mais pas les flux de trésorerie?
- Quelles sont les méthodes et les estimations comptables utilisées, sont-elles justifiées et ont-elles changé dernièrement?
- Pourquoi la compagnie a-t-elle autant de transactions avec des apparentés? Alternativement, pourquoi en a-t-elle aussi peu?
- Comment la pandémie a-t-elle affecté cette compagnie et comment est-ce représenté dans les états financiers?

En cas de doute ou soupçons sur des états financiers qui vous ont été soumis, il est primordial de s'entourer d'une équipe qualifiée et expérimentée qui comprendra un juricomptable. Ne manquez pas la suite de cet article dans une future parution du Monde Juridique.

Corey Bloom, CPA, CA, CA•EJC (CA•IFA), CFF, CFE, Membre émérite de l'ACFE

MNP, Associée et Leader pour l'Est du Canada, Juricomptabilité, Enquête et soutien en cas de litige

Simon Gaudreau, CPA auditeur, CFE, CFF

MNP, Consultant Principal, Juricomptabilité, Enquête et soutien en cas de litige

Monarque

Par Yves Delage



Malgré ce que beaucoup pensent, ce n'est pas l'aigle qui est le roi du ciel. C'est le monarque. Et nous sommes ses sujets qui l'admirons.

Le papillon monarque, c'est le plus beau et le plus reconnaissable des insectes. C'est la plus longue migration annuelle d'un insecte (4,635 kilomètres). C'est quatre générations par année.

Au Mexique, le retour des monarches coïncide avec le jour des morts (2 novembre, día de los muertos). La tradition raconte que les monarches sont les esprits des êtres chers décédés qui reviennent.

Pendant leurs vacances d'hiver, qui durent 5 mois, les monarches vivent dans l'état du Michoacan et celui du Mexique.

Ils s'accouplent juste avant de repartir vers le nord au printemps, puis, durant l'été, vont créer 3 générations.

Ces papillons sont protégés partout au monde notamment au Mexique. La population des monarches est estimée à 200 millions en 2016.

Où les voir.

Piedra Herrada. (19°10'23.25"N 99°57'33.40"W) C'est le sanctuaire le plus près de la ville de Mexico et c'est dans l'état de Mexico. N'y allez pas la fin de semaine. En fait n'allez à aucun sanctuaire ou musée ou lieu de vacance la fin de semaine. C'est la foule en délire. En fin d'avant-midi ou début d'après-midi, vous pouvez voir les papillons qui descendent de la montagne pour se nourrir et boire. À moins d'être en grande forme, je vous recommande de louer un cheval pour monter et descendre la montagne. Si vous arrivez assez tôt, vous les verrez couvrant les arbres. Littéralement. Il y en a des millions. À noter, les papillons qui viennent de la province de Québec migrent au Mexique. On peut facilement prouver ceci en leur parlant en français qu'ils comprennent.



Monarques recouvrant un arbre

Cerro Pelon, 2h36 de Mexico dans l'état de Michoacan. Il est préférable d'aller coucher à Zitacuaro. C'est assez cher pour le Mexique.

El Rosario. 3h12 de Mexico. C'est probablement le plus beau mais aussi le plus loin.

Personnellement, je suis allé à Piedra Herrada. Et oui! J'ai pris un cheval. Mirta ne l'a pas fait et l'a regretté.

Le tour comprenait une visite à Vallee de Bravo, un lieu touristique sur le bord du lac Avandaro un lac formé par l'inondation de 2,900 hectares pour créer la Sistema Hidroeléctrico Miguel Alemán. Aussi, on visitait une église se nommant Marana tha ou « Dieu, viens! ». C'est un lieu de rencontre entre dieu et les hommes.



Cliquez sur le logo pour visionner le vidéo



Un seul monarque. Rare!



Monarques dans les feuilles.



Et oui! J'ai pris un cheval.



Marana Tha



Les parachutistes



La marina du lac



Assiette de crevettes

Mahmud Jamal nommé à la Cour suprême du Canada



Mahmud Jamal nommé à la Cour
suprême du Canada

La Faculté de droit est heureuse d'annoncer que l'honorable Mahmud Jamal, BCL'93, LLB'93, a été nommé à la Cour suprême du Canada. Le juge Jamal remplacera le juge Rosalie Abella, LLD'99, qui prendra sa retraite le 1er juillet 2021.

Le juge Jamal rejoindra deux autres diplômé.e.s de la Faculté de droit de McGill à la plus haute cour du pays : la juge Sheilah Martin, BCL'81, LLB'81, et notre ancien doyen, le juge Nicholas Kasirer, BCL'85, LLB'85, nommés respectivement en 2017 et 2019.

Fier diplômé, le juge Jamal avait confié au magazine Focus en 2019 que le programme bijuridique et l'approche comparative de McGill, qui reflètent ses origines et son éducation, l'ont attiré à la Faculté de droit. Durant ses études, l'hon. Mahmud Jamal a fait partie du comité de rédaction des volumes 36 et 37 de la Revue de droit de McGill et a enseigné le droit constitutionnel à la Faculté de droit en 1999-2000.

Après plus de 20 ans de pratique chez Osler, Hoskin & Harcourt LLP à Toronto, il avait été nommé à la Cour d'appel de l'Ontario en 2019.

"Fin juriste, le juge Jamal apportera à la Cour sa grande sagacité et – à titre de Canadien de première génération ayant vécu dans plusieurs provinces et défendu les intérêts d'un large éventail de groupes – une riche et profonde perspective", déclare le doyen Robert Leckey. "Le fait que trois membres de notre communauté diplômée de notre Programme national (qui a précédé notre Programme de droit intégré) originaires de trois provinces siègeront ensemble à la Cour suprême du Canada témoigne du caractère véritablement national de la formation juridique à McGill."

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Belle surprise

45°31'11.04"N 73°36'33.29"W

Par Yves Delage



Une belle journée mais avec des nuages. Pas tout le temps mais assez pour manger à l'intérieur. Le Petit Italien est sur la rue Bernard qui, a cet endroit, est piétonnière. Mais enfin, on choisit l'intérieur où nous attend notre amis

assis à une grande table ronde. On devait être 5 mais deux se sont décommandés, alors pour la distanciation sociale, on est plutôt généreux.

Le petit Italien, c'est l'ancien Pinokio je pense. La salle est étalée sur la longueur. Le menu, qu'on nous offre dès notre arrivée est très simple. Des plats de pâtes et des pizzas. Quelques entrées. Vraiment rien de compliqué ce qui rends la sélection facile. Claude choisit, comme d'habitude, un bon petit vin blanc, un Soave Classico, 2019, Suavia, Italie qui nous viens des environs de Vérone, fameuse pour la pièce Roméo et Juliette de Shakespeare reprise en comédie musicale par Gérard Presgurvic.

Alors on commande.

Je me laisse tenter par un Linguini alla Puttanesca. Les autres prennent un tartare de bœuf et un Penne Arrabiata.

Mon Linguini arrive et, l'ayant goûté, je réalise que c'est probablement le meilleur Putanesca que j'ai mangé. Quelle belle surprise. Mes deux compères sont tout aussi satisfaits de leurs plats.

Après 1 heure et demie de conversation intéressante, on termine le repas, repus et contents.

Un restaurant à revisiter.



Tartare de boeuf



Linguini a la Putanesca



Penne Arrabiata

Stikeman Elliott accueille Amelie Metivier à titre d'associée au sein du groupe Droit des affaires de son bureau de Montréal

Stikeman Elliott est fier d'annoncer qu'Amelie Metivier s'est jointe au cabinet à titre d'associée au sein du groupe Droit des affaires du bureau de Montréal. Me Metivier compte plus de 15 ans d'expérience qu'elle a approfondie en travaillant sur des opérations commerciales de grande envergure.



Amelie Metivier

« Nous sommes ravis d'accueillir Amelie au sein de l'équipe », d'affirmer Warren Katz, associé directeur du bureau de Montréal. « Elle est très appréciée pour sa capacité à mettre à profit sa grande expertise et à offrir une valeur exceptionnelle aux clients dans le cadre d'opérations nationales et transfrontalières d'envergure. Son arrivée au sein de l'équipe permettra d'approfondir davantage notre solide pratique en droit des sociétés. »

Bien reconnue par ses clients, ses pairs et les répertoires juridiques pour son expertise en financement d'entreprise, en fusions et acquisitions et en valeurs mobilières, Me Metivier agit régulièrement pour le compte de sociétés cotées de premier plan, de preneurs fermes et d'investisseurs dans le cadre d'offres publiques, d'opérations de prise ferme, d'émissions transfrontalières et de placements privés. Elle prête aussi régulièrement conseil sur les obligations d'information continue, la gouvernance d'entreprise et d'autres questions courantes en matière de droit des valeurs mobilières.

« Je suis ravie et honorée de me joindre à l'équipe Droit des affaires de Stikeman Elliott, de déclarer Me Metivier. Au fil des ans, j'ai travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du bureau de Montréal sur plusieurs opérations de fusion et d'acquisition et transactions sur les marchés des capitaux, ce qui fait que j'ai l'impression d'être déjà un membre de longue date de l'équipe. »

Faire appel à Stikeman Elliott signifie travailler avec les avocats les plus compétents en droit des affaires canadien. Le groupe national Droit des affaires du cabinet est hautement estimé par les répertoires canadiens et mondiaux pour son travail sur les opérations les plus importantes et les plus complexes de fusion et d'acquisition et de valeurs mobilières canadiennes et transfrontalières.



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

8777 CHAMP D'EAU
ST-LEONARD, QUÉ. H1P 3A6
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
info@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

Nomination d'une nouvelle équipe à la direction de Justice Pro Bono :

Me Anne-Marie Santorineos, directrice générale Me Chloé Beaudet-Centomo, directrice générale adjointe

Le conseil d'administration de Justice Pro Bono est heureux d'annoncer la nomination de Me Anne-Marie Santorineos au poste de directrice générale de l'organisme et celle de Me Chloé Beaudet-Centomo au poste de directrice générale adjointe.



Me Anne-Marie Santorineos

Me Anne-Marie Santorineos est avocate et consacre sa carrière à des projets innovants visant à améliorer l'accès à la justice au Québec ainsi que les causes qui touchent les personnes et les communautés vulnérables. Avant de se joindre à Justice Pro Bono, elle a été directrice du projet JuridiQC à la SOQUIJ, un projet phare du Plan pour moderniser le système de justice du gouvernement du Québec.

En décembre 2018, l'Assemblée nationale du Québec a procédé à la nomination de Me Santorineos en tant que commissaire de la Commission des droits de la personne

**BONNE NOUVELLE !!!
L'AAP FERA SON CONGRÈS
DU 23 AU 25 SEPTEMBRE 2021,
DANS LA MAGNIFIQUE RÉGION DE
MAGOG-ORFORD, À L'HÔTEL
L'ESTRIMONT SUITES&SPA.**

**RÉSERVEZ VOS DATES, DES DÉTAILS
SUIVRONT SOUS PEU !**

et des droits de la jeunesse du Québec. Elle a aussi été avocate au Tribunal des droits de la personne du Québec ainsi que chargée de cours à l'Université de Sherbrooke. Diplômée en droit et en communication de l'Université de Montréal, elle est également détentrice d'une maîtrise en droit de l'Université de Sherbrooke. Son mémoire de maîtrise est consacré à l'accès à la justice en matière de droits de la personne.

« Je suis ravie de me joindre à la formidable équipe de Justice Pro Bono et de travailler activement sur des projets innovants et concrets visant à accroître l'accès à la justice au Québec ainsi que de continuer à promouvoir la culture du pro bono au sein de la communauté juridique québécoise », affirme Me Santorineos, qui est entrée en fonction le 5 juillet 2021, aux côtés de Me Chloé Beaudet-Centomo, employée de Justice Pro Bono depuis 2018, qui a assuré la direction par intérim de l'organisme.



Me Beaudet-Centomo

Titulaire d'un baccalauréat en science politique et philosophie, d'un baccalauréat en droit civil, d'un Juris Doctor en Common Law et d'une maîtrise en droit de l'Université de Montréal, Me Beaudet-Centomo préside le conseil d'administration de la Fondation du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie, son alma mater, est bénévole au Jeune Barreau de Montréal et avocate superviseure dans le cadre des programmes étudiants Pro Bono Students Canada, auprès de l'organisme communautaire qu'elle a cofondé avec des amis juristes lors de son baccalauréat en droit, la Tente juridique.

Le JBM lance la 9e édition de son Programme de Bourse de démarrage de cabinet

C'est avec un grand enthousiasme que le Jeune Barreau de Montréal (JBM) lance la 9e édition du Programme de Bourse de démarrage de cabinet d'une valeur de plus de 20 000 \$ en argent, produits et services divers. Ce Programme de Bourse s'adressant aux jeunes avocat.e.s de 10 ans et moins de pratique qui ont le désir de se lancer en affaires permet aux récipiendaires de bénéficier non seulement d'un montant d'argent pour entreprendre leur démarche, mais également de produits et services de qualité essentiels à la réussite de leur projet.

Une bourse pour soutenir la relève juridique

Le Programme a pour but de promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes avocat.e.s, soutenir la relève juridique et inciter le maintien en pratique des avocat.e.s. « Le JBM souhaite encourager l'entrepreneuriat des jeunes au sein de la profession et soutenir les meilleures pratiques en droit. C'est par le biais de la Bourse qui offre plusieurs outils concrets que le JBM permet chaque année aux récipiendaires de réaliser leur projet de démarrage d'entreprise sur des bases solides » mentionne Me Mathieu Jacques, président du JBM. Le Programme de Bourse vient combler un besoin en permettant aux jeunes avocat.e.s qui le désirent de faire preuve d'entrepreneuriat, avec le support et l'aide du JBM.

Une initiative qui fait la différence

Amorçant sa dixième année d'existence, la pertinence de la Programme de Bourse de démarrage reste toujours aussi forte. [Lors du dévoilement de la récipiendaire de la Bourse 2021-2022](#), Me Gabriella Rozankovic s'est exprimé ainsi : « J'aimerais chaleureusement remercier le JBM et tous ses partenaires, dont l'incalculable contribution en temps et en ressources rend cette bourse possible. C'est un réel privilège d'en être récipiendaire, surtout au regard de ceux et celles qui l'ont gagnée avant moi et qui ont su se bâtir des pratiques juridiques novatrices et reconnues. J'ai la certi-

tude que ce soutien du JBM a hautement contribué à leur succès et je suis honorée de rejoindre cette route qu'ils et elles ont tracée avant moi. »

Le JBM est fier de la participation de divers collaborateurs associés au projet et tient à souligner leur apport: Boo L'agence, CAIJ, Desjardins, Druides informatique, Émilie Pelletier Photographe, Erika Eriksson, Groupe Lafortune, Juris Concept, La Financière des avocates et avocats, MédicAssurance, MNP, Sisca, SOQUIJ et Wilson et Lafleur Ltée. Le JBM tient à remercier le Barreau de Montréal pour le soutien continu qu'il lui accorde, faisant en sorte qu'il puisse réaliser avec succès tous ses nombreux projets.

Le Programme de Bourse de démarrage de cabinet fait l'objet d'un concours annuel aux termes duquel une bourse est attribuée. Les avocat.e.s intéressé.e.s ont jusqu'au 17 septembre 2021, 17 h, pour déposer leur candidature. Pour en savoir plus sur le Programme : <https://bit.ly/2YXPbEB>

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG)



BLG is proud to announce The Honourable Louise Arbour is this year's recipient of the Symons Medal, one of Canada's most prestigious honours.

DS Avocats Canada et Burstall LLP annoncent une fusion historique

DS Avocats, un cabinet d'avocats d'affaires international, dont le siège social canadien est situé à Québec et à Montréal, et Burstall LLP, un cabinet d'avocats d'affaires très respecté, basé à Calgary, ont conclu une entente pour combiner leurs équipes, leurs expertises et leurs affaires. Depuis le 1er juillet 2021, Burstall LLP a fusionné avec DS Avocats et a changé son nom en DS Burstall.

Cet accord historique accélérera la transformation de l'industrie des services juridiques au Canada en offrant une solution alternative distinctive aux entreprises de partout au pays, actives dans les marchés nationaux et internationaux, tout en offrant à une clientèle avertie un accès immédiat à toute la gamme d'expertises commerciales et juridiques requises pour atteindre les objectifs de leurs plans d'affaires et leurs priorités financières corporatives.

« Nous sommes très heureux et enthousiasmés par cette fusion qui profitera à nos clients et à notre équipe professionnelle. Nous aurons maintenant accès à un réseau plus vaste et plus diversifié de professionnels du droit partout au Canada et à l'étranger, avec de meilleurs systèmes, une meilleure technologie et un meilleur soutien administratif, pour renforcer notre incroyable équipe d'avocats, de parajuristes, d'assistants juridiques et notre personnel de soutien », a affirmé Robert Verbuck, associé directeur de DS Burstall.

Les clients de DS Avocats seront en mesure de tirer parti du sens stratégique de l'équipe de professionnels qualifiés de DS Burstall qui possède une expertise et

une expérience approfondies en droit des affaires, en financement des entreprises, en marchés financiers et en réglementation des valeurs mobilières, en fusions et acquisitions, en droit corporatif et gouvernance d'entreprise, en droit du travail, en règlement des différends, en droit bancaire, en droit de l'énergie et en droit du cannabis. De même, les clients de DS Burstall auront désormais accès à une vaste expertise dans d'autres spécialités, incluant la fiscalité, le commerce, l'immobilier et les services financiers, partout au Canada et à l'étranger.

Avec l'ajout de cette nouvelle équipe d'avocats de Calgary, le réseau DS Avocats compte maintenant six bureaux à travers le Canada, soit Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver. Cela s'ajoute à sa présence internationale en Europe, en Asie et en Amérique du Sud, avec un total de plus de 400 praticiens du droit des affaires à travers un réseau de bureaux dans 23 villes et 13 pays.

« Cette entente de fusion est une réalisation stratégique majeure pour les deux cabinets et elle constitue une autre étape importante dans la croissance de DS Avocats », a déclaré Richard Laramée, président du conseil d'administration de DS Avocats Canada. « Notre cabinet se consacre au milieu des affaires du Canada. Nos philosophies et valeurs communes, notre pensée novatrice et axée sur des solutions et notre expertise combinée profiteront à nos clients et nous permettront d'atteindre davantage nos objectifs mutuels de continuer à répondre à leurs besoins et à dépasser leurs attentes tant au Canada qu'ailleurs dans le monde ».

Soixante-quinze ans du Curateur public :

les huit derniers titulaires de la fonction réunis à l'aube d'une réforme majeure pour mieux protéger ceux qui en ont besoin

SOURCE Curateur public du Québec

Huit hommes et femmes qui ont occupé la fonction de curateur public se sont réunis aujourd'hui à Montréal à l'occasion de la cérémonie de clôture des activités entourant le 75^e anniversaire de fondation du Curateur public du Québec. Cet événement survient alors que l'organisme est en pleine évolution et travaille activement à l'entrée en vigueur de la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité.

Le Curateur public est l'une des plus anciennes organisations du gouvernement du Québec. Le 21 juillet 1945 entrant en vigueur la Loi instituant une curatelle publique. Aujourd'hui, le Curateur public veille toujours à la protection des personnes inaptes, mais s'inscrit dans les grandes tendances internationales avec l'entrée en vigueur prochaine d'une loi moderne et novatrice, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en juin 2020, qui permettra de mieux protéger les personnes inaptes et en situation de vulnérabilité.

C'est ainsi que Mme Lucienne Robillard (de 1986 à 1989), Mme Nicole Fontaine (de 1989 à 1996), Mme Juliette Bailly (de 1996 à 1998), M. Pierre Gabrièle (de 1998 à 2001), Mme Nicole Malo (de 2001 à 2006), Mme Diane Lavallée (de 2006 à 2013) et Me Normand Jutras (de 2013 à 2018) ont répondu à l'invitation de Me Denis Marsolais (de 2018 à



aujourd'hui) afin d'assister au dévoilement d'une bouteille temporelle en vue du centenaire de l'organisation. Elle contient des messages d'employés et de gestionnaires du Curateur public, destinés à ceux qui seront en poste en 2045 et qui auront pu mesurer pleinement les effets bénéfiques du nouveau cadre législatif.

Citations :

« C'est grâce aux anciens curateurs et curatrices, et à tous les employés et gestionnaires qui se sont succédé depuis 75 ans, que le Curateur public est devenu ce qu'il est : une organisation qui a évolué au rythme de la société québécoise, mais qui n'a jamais perdu de vue sa mission, soit de veiller à la

protection des plus vulnérables, au respect de leurs droits et à la sauvegarde de leur autonomie. »

– Me Denis Marsolais, curateur public de 2018 à aujourd'hui

« La Charte des droits et libertés de la personne nous dit que "tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi". Cette nouvelle loi met en application ce grand principe en misant sur la capacité, plutôt que l'incapacité, des personnes en situation de vulnérabilité, en valorisant leur autonomie, le respect de leur dignité et en favorisant leur inclusion. La société québécoise peut être très fière de cette loi. »

– Me Normand Jutras, curateur public de 2013 à 2018

« Quand je pense à mon mandat comme curatrice publique, je pense aussi à ce grand chantier visant à moderniser la loi du Curateur public, aux consultations et échanges amorcés avec les divers partenaires. Je suis heureuse de la poursuite des travaux afin que cette réforme majeure voie le jour, permettant que la protection des personnes considérées comme inaptes soit adaptée aux réalités sociales du Québec d'aujourd'hui. »

– Mme Diane Lavallée, curatrice publique de 2006 à 2013

« Le Curateur public s'engage dans une réforme majeure qui ne pourra que bénéficier aux personnes en besoin de protection en rendant l'intervention de tous les intervenants plus et mieux adaptée aux réalités et capacités des personnes. Je suis convaincue que c'est la voie à suivre, mais aussi que c'est un défi que le Curateur et son équipe sauront relever. »

– Mme Nicole Mala, curatrice publique de 2001 à 2006

« Il y a deux modifications que j'appuie fortement, soit la simplification des régimes et plus particulièrement la participation de la personne inapte aux décisions qui la concernent. Cela est un élément majeur pour la sauvegarde le plus possible de l'autonomie de la personne inapte. »

– M. Pierre Gabrièle, curateur public de 1998 à 2001

« Je crois que c'est ce qui pouvait arriver de mieux aux personnes les plus vulnérables de notre société. En leur permettant de maximiser leur autonomie et de faire valoir leurs préférences, les différentes modifications législatives devraient être appréciées de la population et des intervenants. Je souhaite aussi que ces modifications soient mises en place dans la plus grande harmonie. »

– Mme Juliette Bailly, curatrice publique de 1996 à 1998

« Cette loi offre une protection flexible au majeur et s'assure de le faire participer. Le Curateur doit faire rapport aux cinq ans sur son application, ce qui assurera qu'elle évoluera avec son époque. »

– Mme Nicole Fontaine, curatrice publique de 1989 à 1996

« La nouvelle loi sur le Curateur public met encore plus l'accent sur la valorisation et le respect de l'autonomie de la personne et, en même temps, la protection des personnes plus vulnérables. »

– Mme Lucienne Robillard, curatrice publique 1986 à 1989

Faits saillants :

- Le Curateur public est l'une des plus anciennes organisations du gouvernement du Québec. En effet, c'est le 21 juillet 1945 qu'est entrée en vigueur la Loi instituant une curatelle publique. Son historique est disponible au curateur.gouv.qc.ca/historique.
- Le Curateur public du Québec compte plus de 800 employés, répartis dans le siège social et 11 points de service, pour remplir sa mission de protection des personnes inaptes et du patrimoine de mineurs.
- Au Québec, quelque 33 000 adultes ont une mesure de protection, soit plus de 13 000 personnes sous régime public, 9 200 personnes sous régime privé et 11 400 personnes sous mandat homologué.
- L'organisme travaille activement à l'entrée en vigueur de la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité. Cette loi bienveillante et novatrice permettra de mieux protéger les personnes inaptes et en situation de vulnérabilité. Son entrée en vigueur est prévue d'ici juin 2022.
- La page Web Quebec.ca/mieuxprotéger ainsi qu'une infolettre permettent d'en apprendre plus sur la loi.

De Grandpré Chait et GWBR créent une nouvelle force en droit fiscal

De Grandpré Chait et GWBR sont fiers d'annoncer qu'ils joignent leurs forces afin de constituer un des plus importants groupes de droit fiscal au Québec.

À compter du 1er août 2021, les avocats et avocates Francine Wiseman, Matthew Bilmes, Aaron Rodgers, Marc Ian Leiter, Judith Cohen, Brian Moulaison et Lucas Richard Gérard rejoindront les équipes déjà bien établies en droit des affaires et en droit fiscal de De Grandpré Chait créant ainsi un regroupement de professionnels aux compétences et savoir-faire enrichies.

« Au-delà des compétences et nombreuses reconnaissances de ces nouveaux avocats et nouvelles avocates, c'est un sentiment de valeurs humaines et professionnelles partagées, qui rend possible la constitution de cette incroyable nouvelle équipe en droit fiscal », affirme Martin Raymond, associé et vice-président du conseil d'administration, De Grandpré Chait.

Au fil de la dernière décennie, GWBR est devenu un acteur de premier plan en droit fiscal se démarquant notamment en planification fiscale et successorale, en litige fiscal ainsi qu'en droit transactionnel commercial.

« Lorsque nous avons été approchés par De Grandpré Chait, nous avons immédiatement été impressionnés par leur esprit entrepreneurial et la qualité de leur savoir. De Grandpré Chait était le choix tout indiqué pour développer nos ambitions » ajoute Matthew Bilmes, membre fondateur et associé, GWBR.

En plus des avocats rejoignant les équipes de droit fiscal et de droit des affaires de De Grandpré Chait, Judith Cohen et Haviva Yesgat rejoindront l'équipe de litige et y offriront des services complémentaires en droit de la famille. Cette nouvelle équipe, qui comptera plus d'une vingtaine de professionnels du droit fiscal, répondra comme aucune autre au Québec aux besoins des clients. Par ailleurs, c'est

la conjugaison de la force des équipes en droit immobilier, affaires, construction, fiscalité, litige commercial, municipal et expropriation, ainsi qu'en insolvabilité et restructuration de De Grandpré Chait avec l'expertise pointue en droit fiscal de GWBR qui permettra d'offrir des services en harmonie avec les besoins du monde des affaires.

La Fondation du Barreau du Québec ouvre une nouvelle session de son programme de bourses pour les stagiaires du barreau

Depuis maintenant un an, la Fondation du Barreau soutient des étudiantes et étudiants de l'école du Barreau à travers son programme de bourses. Lancé en réponse aux conséquences de la pandémie, ce programme permet de les soutenir durant leur période de stage pour leur permettre d'accéder à la profession d'avocat. Près d'une quarantaine de boursières et boursiers méritants ont reçu une aide qui leur a permis d'aborder plus sereinement cette étape.

Afin de poursuivre cette action, la Fondation lance aujourd'hui une nouvelle session de candidatures. Les étudiants peuvent prendre connaissance des règles du programme et déposer une demande du 12 juillet au 13 août 2021 sur www.fondationdubarreau.qc.ca/demande-de-bourses/

En parallèle des montants alloués par la Fondation, et afin de pouvoir aider un maximum d'étudiants, la Fondation lance une levée de fonds dédiée au financement de ce programme. À travers cette campagne, la Fondation en appelle à la solidarité intergénérationnelle au sein de la communauté juridique. Pour soutenir les étudiants du Barreau, rendez-vous sur : <https://jedonne.fondationdubarreau.qc.ca/campagnes-de-financement/programme-de-bourses-11>

Le Monde Juridique s'est entretenu avec Me Marie Garel et Me Laurent Godbout, co-fondateurs de la firme Equalis, une firme qui effectue des diagnostics, médiations et enquêtes en milieu de travail.

Q. Premièrement, qu'est-ce qui vous a poussé à fonder votre firme ?

M.G. J'ai pratiqué pendant plus de dix ans chez BLG en droit du travail, et j'ai toujours été impliquée directement ou indirectement dans des dossiers de médiation et d'enquêtes en milieu de travail, principalement en matière de harcèlement. Ce projet est donc une suite logique et naturelle à mon parcours.

L.G. J'ai pratiqué de nombreuses années en litige et prévention et gestion des différends au sein de Dentons, puis Delegatus. Ma pratique s'est graduellement étendue aux interventions en milieu de travail, jusqu'au point où cela occupait la majorité de mon temps. La décision de faire le grand saut s'est imposée de soi, afin d'être reconnu comme neutre et impartial, et non plus comme un avocat de litige.

Q. Qu'observez-vous actuellement comme tendances dans votre milieu ?

M.G. Le paysage s'est drastiquement transformé depuis quelques années. On peut le voir dans les médias : les dénonciations de milieux de travail toxiques se multiplient et la culture a changé. Ce qui était autrefois accepté ne passe plus. Des modifications législatives ont forcé les organisations à prévenir et faire cesser le harcèlement en milieu de travail.

L.G. Les organisations sont souvent mal outillées pour faire face à ces vagues de dénonciations et répondre



Me Laurent Godbout



Me Marie Garel

adéquatement aux nouvelles exigences de la loi. L'appel à des avocats spécialisés en pareille matière devient indispensable. De manière générale, on sent de la part de nos clients un grand besoin de professionnaliser les médiations et enquêtes en milieux de travail. Nos clients sont souvent référés par des bureaux d'avocats qui ne peuvent pas toujours intervenir à titre de partie neutre et impartiale. Je crois que le parcours de Marie et moi est apprécié par ces derniers, car nous avons déjà été dans leurs souliers, ils savent que nous sommes rigoureux et que nous comprenons les enjeux des dossiers qui nous sont confiés.

Q. Vous avez fondé une firme d'interventions en milieu de travail en pleine pandémie, alors que le télétravail s'est imposé dans plusieurs organisations. Comment le vivez-vous au quotidien ?

M.G. C'est faux de penser que parce qu'il n'y a plus de milieux de travail physique, il n'y a plus d'enjeux de climat

de travail ou des problématiques liées au harcèlement. Les comportements répréhensibles se manifestent, mais différemment. Plus que jamais, maintenir une culture de travail inspirante et exempte de conflits constitue un défi pour les organisations. La pandémie aura eu comme effet de nous rendre moins sociables. Il faudra réapprendre à interagir en milieux de travail, et certains devront être épaulés pour y arriver.

L.G. On sent une demande grandissante pour les diagnostics de climat de travail, alors que les organisations sont à planifier le retour au travail en présentiel. Pendant plus d'un an, les employés étaient à la maison, sans contact avec leurs collègues outre quelques rencontres virtuelles. On observe, sans surprise, un désengagement de la part de certains employés. Le défi sera de mobiliser les troupes,

particulièrement dans un contexte où certains seront réfractaires à retourner physiquement au travail.

Q. Vous effectuez souvent des enquêtes en matière de harcèlement. On peut imaginer que ceci comporte son lot de défis.

M.G. Effectivement, il faut savoir se détacher d'un point de vue émotif, tout en démontrant une certaine empathie. Certains dossiers impliquent un volet politique. Cela dit, en toute humilité, nous sommes bien outillés pour faire face aux dossiers les plus épineux. Nous sommes bien servis par notre parcours d'avocats de grands bureaux et nous comprenons bien la réalité du monde des affaires. Nous comptons aussi sur une équipe de collaborateurs multidisciplinaire qui peut intervenir en fonction de certains besoins plus spécifiques.

La fondation du barreau du québec ouvre son programme de subventions de la recherche et accueille une nouvelle présidente du comité

Depuis le début de la crise sanitaire, la justice s'est adaptée aux conséquences de la pandémie. La communauté juridique a dû innover pour répondre à de nouveaux enjeux, maintenir l'accès à la justice et assurer une bonne administration de l'ensemble du système.

Pour favoriser les travaux de recherche qui s'intéressent à ces changements et faire ainsi avancer les connaissances en droit, la Fondation du Barreau du Québec a choisi de lancer son programme d'attribution de subventions dans la continuité de l'an dernier en donnant la priorité aux projets consacrés à La justice en temps de crise : comment le droit a-t-il évolué ?

Le programme de subventions a pour but d'encourager la recherche, afin que les travaux publiés puissent être un support pour mieux comprendre et améliorer notre système de justice, éventuellement adapter l'offre offerte au public ou faire évoluer la loi.

Les chercheurs en droit, praticiens, étudiants, professeurs, sont invités à proposer leur projet de recherche en ligne partir d'aujourd'hui et ce jusqu'au mardi 12 octobre 2021, 17h.

Pour en savoir plus et proposer votre projet de recherche : <https://www.fondationdubarreau.qc.ca/le-programme-dattribution-de-subventions/>

À l'occasion de cette nouvelle édition, la Fondation du Barreau du Québec tient à saluer l'investissement remarquable et exceptionnel de l'honorable Claude Champagne, qui a présidé le comité d'attribution de subventions pendant plus de 20 ans. Cet engagement bénévole pour l'avancement du droit est une contribution inestimable à la mission de la Fondation.

La Fondation aura l'honneur d'accueillir l'honorable Louise Otis, O.Q., O.C., G.O.C., Ad. E. qui reprendra la présidence du comité chargé d'étudier les projets de recherche proposés.

Nomination de Marie-Claude Rigaud à titre de juge de la Cour supérieure du Québec

Professeure à la Faculté de droit depuis 11 ans, les travaux de recherche de Marie-Claude Rigaud portent principalement sur l'arbitrage et sur les autres modes de prévention et de résolution des différends, ainsi que sur l'éthique professionnelle. Elle est entre autres coéditrice de la Revue d'arbitrage et de médiation, membre de RéForMA et membre du comité d'éthique et de réglementation professionnelle de l'Association du Barreau canadien.

Marie-Claude a également enseigné à la Faculté de droit de Sherbrooke,

où elle est professeure associée, à la Rotman School of Management (Université de Toronto), à la Faculté de droit du Nevada (UNLV) et à la Faculté de droit de Sassari (Italie). Avant de devenir professeure, elle a pratiqué le droit pendant de nombreuses années à Toronto, Zurich et Montréal dans les domaines du droit de l'immigration et de la résolution des différends.

Marie-Claude a par ailleurs participé activement à la vie facultaire et universitaire : elle a été secrétaire de la Faculté de 2012 à 2015 et par la suite, Vice-doyenne aux affaires



Marie-Claude Rigaud

externes et aux communications de 2015 à 2017. Au mois de juin 2020, elle a agi comme Secrétaire générale associée : Équité, Diversité et Inclusion et Relations avec les Premiers Peuples avec l'enthousiasme que nous lui connaissons pour lier toute la richesse culturelle qui anime notre belle collectivité.

La doyenne France Houle tenait à souligner cette nomination :

« À mon nom ainsi qu'au nom de toute la Faculté, je transmets mes plus chaleureuses et sincères félicitations à Marie-Claude pour cette belle distinction qui témoigne de son dévouement exceptionnel et de son travail remarquable. Chaleureuse, passionnée, avec un sens du leadership hors du commun Marie-Claude a toujours mené de front tous ses projets avec une humanité, une sensibilité et une finesse hors du commun. Elle relèvera assurément avec brio, ses nouveaux défis. »

Offrez des services juridiques en ligne gratuitement

Exclusif à nos membres, le programme OnRègle avec l'ABC-Québec met à votre disposition des outils technologiques vous permettant d'offrir des services juridiques 100% en ligne. Acquérez de la clientèle, développez votre pratique et propulsez votre carrière !



Propulsé par


Devenez membre ou renouvelez votre adhésion:
www.abcqc.qc.ca/Adhesion-et-avantages



L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN
Division du Québec

Le ministre de la Justice annonce la nomination de trois juges de la Cour du Québec

Le ministre de la Justice du Québec, M. Simon Jolin-Barrette, annonce la nomination de Mmes Annick Boivin et Nathalie Drouin, ainsi que de M. Benoit Gagnon à titre de juges de la Cour du Québec.

Mme Annick Boivin est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Elle a été admise au Barreau en 1999 et a commencé sa carrière en pratique privée. Depuis 2003, elle exerçait sa profession au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales où, depuis 2020, elle agissait à titre de procureure en chef adjointe. Mme Boivin exercera principalement ses fonctions aux Chambres de la jeunesse, criminelle et pénale ainsi que civile à Baie-Comeau.

Mme Nathalie Drouin est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau en 1991 et a amorcé sa carrière au Centre communautaire juridique de Montréal-Laval où, depuis janvier 2019, elle était directrice du Bureau d'aide juridique Droit de la jeunesse. Mme Drouin exercera principalement ses fonctions à la Chambre civile à Longueuil.

M. Benoit Gagnon est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Il a été admis au Barreau en 2005. Dans ses débuts, il a exercé au Centre communautaire juridique de l'Estrie où, depuis octobre 2016, il était directeur de la section criminelle et jeunesse. M. Gagnon exercera principalement ses fonctions à la Chambre criminelle et pénale à Sherbrooke.

ACQUISITION MAJEURE



En collaboration avec notre partenaire Groupe Petra, nous sommes fiers d'annoncer l'acquisition du 1000 De La Gauchetière, l'un des plus prestigieux immeubles de bureaux à Montréal.

Du haut de ses 205 mètres et ses 51 étages, Le 1000 domine le ciel de la métropole et est l'un des immeubles les plus emblématiques au Canada.

« Le 1000 représente un ajout incroyable à notre portefeuille, tant en raison de la qualité de l'immeuble que de celle de ses locataires, mentionne Vincent Chiara, président de MACH. Nous sommes très fiers de contribuer à la croissance économique de Montréal en conservant cette icône de notre paysage urbain en mains québécoises. Avec notre partenaire Groupe Petra, nous poursuivrons la tradition de prestige, de performance et de qualité du 1000. »

Nous tenons à féliciter l'ensemble de nos employés et collaborateurs qui ont permis la réalisation de cette transaction.

Accusé et détenu à tort, Mamadi Fara Camara poursuit Montréal et le DPCP

Source: Sidhartha Banerjee, La Presse Canadienne

Mamadi Fara Camara, cet homme noir qui avait été arrêté à tort et emprisonné pendant six jours pour la tentative de meurtre d'un policier, en janvier, intente une poursuite de 1,2 million \$ contre la Ville de Montréal et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

Ses avocats ont déposé la poursuite mercredi, au palais de justice de Montréal, au nom de l'homme de 31 ans originaire de Guinée. M. Camara et sa famille demandent des dommages et intérêts à la Ville, à son Service de police (SPVM) et au procureur général — le DPCP. Les autres plaignants dans la demande introductive d'instance sont sa femme, le frère, la soeur et le beau-frère de celle-ci, ainsi qu'un couple de voisins, proches amis de la famille.

Les plaignants prétendent que M. Camara a été victime de nombreuses injustices, notamment de profilage racial, d'arrestation et de détention illégales, d'usage d'une force abusive par les policiers et de deux fouilles à nu.

À l'époque, M. Camara fait sa maîtrise en génie électrique. En processus de demande de résidence permanente au Canada, il est aussi chargé de laboratoire à Polytechnique et arrondit les fins de mois du couple en étant chauffeur Uber. Avant d'être enceinte, sa femme était préposée aux bénéficiaires et suivait des cours pour devenir infirmière auxiliaire.

La police a soutenu que le 28 janvier, en fin d'après-midi, l'agent Sanjay Vig avait été désarmé et attaqué avec sa propre arme de service, près de l'autoroute métropolitaine, dans le quartier Parc-Extension. M. Camara, qui passe par là en voiture, est rapidement arrêté; il sera détenu pendant six jours. Il est finalement libéré le 3 février lorsqu'une vidéo du ministère des Transports le disculpe. Peu de temps après sa libération, des preuves ADN permettent encore de le disculper sans l'ombre d'un doute.

Après sa libération, M. Camara reçoit les excuses publiques du directeur du SPVM, Sylvain Caron, le 5 février. Quelques



jours plus tard, le chef Caron rend visite à M. Camara, chez lui, pour lui présenter en personne ses excuses. Les enquêteurs au dossier ont finalement arrêté à la fin de mars un autre suspect en lien avec cette affaire. Ali Ngarukiye a été accusé de sept chefs, dont tentative de meurtre et voies de fait graves contre un policier, mais aussi d'avoir désarmé un policier et déchargé une arme à feu.

«Stéréotypes et préjugés»

Dans la poursuite, M. Camara allègue que l'agent Vig, la victime de l'agression, s'était livré à du profilage racial et avait fait des déclarations mensongères qui ont finalement conduit le plaignant à être identifié comme suspect ce soir-là. Il allègue aussi que des policiers ont usé d'une force abusive en le sortant par la fenêtre de son véhicule et l'amenant au sol, «de manière si brutale qu'il s'est blessé à la joue». Il soutient aussi que des policiers «ont porté atteinte entre autres à (sa) dignité» en «posant une botte sur sa tête pour l'immobiliser et en l'insultant». La poursuite allègue par ailleurs que ses conditions de détention étaient cruelles et inusitées, et que les policiers ne l'ont pas traité avec respect.

La poursuite allègue également que la police a mis six jours — tout le temps de la détention de M. Camara — à soumettre à la procureure au dossier la vidéo du ministère des Transports, qui a finalement disculpé le plaignant. Pendant ce temps, «des policiers ont transmis des

informations confidentielles à des journalistes afin de nuire à la réputation de M. Camara», soutient la poursuite.

Mamadi III Fara Camara intente une poursuite civile de 1,2 million contre le SPVM et le DPCP

«De nombreux éléments ne pointaient pas vers M. Camara; les policiers se sont basés sur des stéréotypes et préjugés pour justifier l'arrestation et la détention de M. Camara», lit-on dans la demande introductive. «En effet, on a tenu à l'accuser et le détenir pour la seule raison que le policier Vig l'a identifié et qu'il est noir.»

La poursuite allègue enfin que la procureure au dossier «s'est fiée presque uniquement aux dires des policiers, lesquels étaient eux-mêmes biaisés». Le plaignant soutient que «l'usage illégitime» du pouvoir discrétionnaire de la procureure «s'appuie sur des stéréotypes et des préjugés et constitue de la discrimination basée sur la couleur de la peau et l'origine ethnique de M. Camara».

«Ces fautes attribuables à la procureure ont causé à M. Camara et à ses proches des préjudices irréparables», lit-on dans le document.

Une enquête «d'une incompétence sans nom»

L'un des avocats des plaignants, Alain Arsenault, a soutenu en entrevue téléphonique que l'enquête des policiers «était hors contrôle, une enquête d'une incompétence sans nom».

La poursuite indique que des dommages punitifs sont justifiés car «le SPVM a déjà été sensibilisé à ce type de situation, mais l'histoire se répète». Pour Me Arsenault, «il est temps qu'on sanctionne sévèrement ce genre d'abus en dédommageant les victimes de façon sérieuse».

Son collègue Justin Wee estime que «tous ces événements n'auraient pas eu lieu si M. Camara n'avait pas été noir». Les avocats espèrent «que cette poursuite dévoilera l'existence du profilage racial au sein de la police de Montréal».

Geneviève Jutras, porte-parole de la mairesse de Montréal, Valérie Plante, a déclaré que la Ville attendait la fin d'une enquête indépendante commandée par le gouvernement du Québec avant de commenter davantage. Le rapport du juge de la Cour supérieure Louis Dionne est attendu d'ici la fin du mois d'août. Mme Jutras a ajouté que cette poursuite ne changeait rien au désir de l'administration municipale de collaborer avec M. Camara. Les procureurs de la Ville vont maintenant étudier la poursuite et formuler des recommandations, a-t-elle dit.

Audrey Roy-Cloutier, porte-parole du DPCP, a refusé de commenter une affaire qui est devant les tribunaux.

M. Camara réclame personnellement 790 000 \$ en dommages-intérêts. Les membres de la famille, y compris sa femme qui était enceinte à l'époque — et qui a donné naissance à des jumeaux en mai —, poursuivent également pour divers montants, en raison du stress et de l'angoisse causés par la situation, notamment une perquisition au domicile du couple.

En avril dernier, M. Camara avait reçu la Médaille de l'Assemblée nationale pour son sens civique et son engagement bénévole auprès des jeunes de l'organisme «Ali, les Princes et Princesses de la rue».

BCF Avocats d'affaires | Business Law



Nous avons l'immense regret de vous annoncer le décès de notre associé, collègue et ami Jean Rodrigue, le 25 juin 2021.

Jean était, pour bien des gens, un ami loyal, un conseiller juridique doué et un collègue doté d'un grand cœur. Avocat chez BCF depuis sa fondation, Jean a façonné notre cabinet tel qu'on le connaît aujourd'hui. Il y a tissé des amitiés profondes et a marqué plusieurs d'entre nous par sa générosité, son engagement et sa bonne humeur contagieuse.

Nous tenons à présenter nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Il manquera profondément à tous ceux qui ont eu le bonheur de le côtoyer.

Pour lire notre hommage, [cliquez ici](#).

Nouvelles



Me Renaud Coulombe, ex-VP, affaires juridiques du Mouvement Desjardins et président du conseil de la Société du Parc Jean Drapeau, fait présentement le tour de l'Europe ...en vélo jusqu'à la fin de l'été.



Mew Catherine Ouimet, vient de compléter cinq ans comme DG du Barreau du Québec. Félicitations.



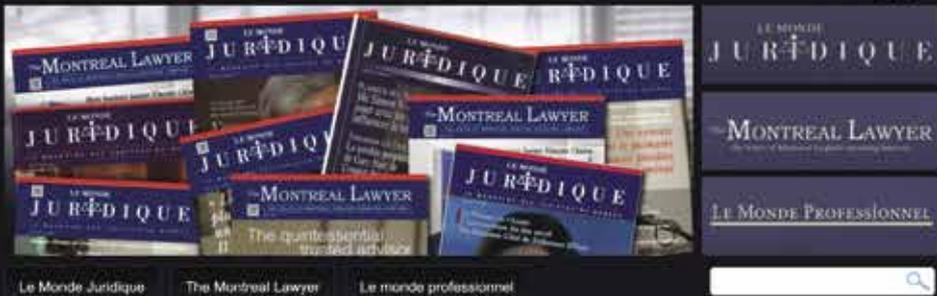
Me David Shapiro, vice-président, réglementation internationale et affaires juridiques, chez Air Canada, a pris sa retraite tout comme son collègue et ami, Me Calin Rovinescu, ex-PDG d'Air Canada.



Bonne saison
estivale 2021


pgvmedia.com

imprimeur de confiance



Les dernières actualités



15 juillet 2021
Accusé et détenu à tort, Mamadi Fara Camara poursuit Montréal et le DPCP

Mamadi Fara Camara, cet homme noir qui avait été arrêté à tort et emprisonné

pendant six jours pour la tentative de meurtre d'un policier, en janvier, intente une poursuite de 1,2 million \$ contre la Ville de Montréal et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Ses avocats ont déposé la poursuite mercredi, au [...]

[Lire la suite](#)



13 juillet 2021
Acquisition majeure pour le Groupe Mach

En collaboration avec notre partenaire Groupe Petra, nous sommes fiers d'annoncer l'acquisition du 1500 De La

Gauchetière, l'un des plus prestigieux immeubles de bureaux à Montréal. Du haut de ses 205 mètres et ses 51 étages, Le 1000 domine le ciel de la métropole et est l'un des immeubles les plus emblématiques au Canada. [...]

[Lire la suite](#)



11 juillet 2021
De Grandpré Chait et GWBR s'unissent.

Nous sommes heureux de vous annoncer que De Grandpré Chait et GWBR joignent leurs forces afin de constituer un des plus importants groupes de droit fiscal au Québec. À compter du 1er août 2021, les avocats et avocates Francine Wiseman, Matthew Bilmes, Aaron Rodgers, Marc Ian Leiter, Judith Cohen, Brian Moulaison et Lucas Richard Gérard [...]

[Lire la suite](#)

Dernières parutions



27 mai 2021
Volume 26, numéro 3

[Lire la suite](#)

News Highlights

9 juillet 2021
Attorney General James Helps Shut Down Purdue Pharma, Secures \$4.5 Billion from Sackler Family for Role in Fueling Opioid Crisis

Resolution Shuts Down Purdue, Ends Sacklers' Ability to Sell Opioids Ever Again, and Secures Unprecedented Public Disclosure New York Attorney General Letitia James today announced a resolution of her lawsuit against the Sackler family and their company, Purdue Pharma, for their role in fueling the opioid crisis. The agreement will, first and foremost, shut down Purdue [...]

[Read more](#)



7 juillet 2021
The FBI, The UAE Embassy in Washington DC, the White House and the State department declined to comment on agency media comments that they were involved.

USA today issued a report that the FBI assisted Dubai to capture Princess Latifa, US citizen Hervé Jaubert and his crew, from his US flagged yacht in international waters. Jaubert and his crew were forcibly taken to the UAE and held for several weeks before release. A USA Today report makes some serious allegations against the [...]

[Read more](#)

6 juillet 2021
Attorney General James' Statement on New Law That Allows NYS to Hold Gun Manufacturers Responsible for Gun Violence

New York Attorney General Letitia James today released the following statement after Governor Andrew Cuomo signed into law the "Public Nuisance Bill" (S.7196/A.6752), which aims to restore the ability of states and localities to bring civil liability actions against firearm manufacturers and sellers for negligence: "In 2005, Congress took unprecedented action to usurp states' rights [...]"

[Read more](#)

Latest Release



14 novembre 2019
Volume 5, number 3

[Read more](#)



082.500.21

Code civil du Québec annoté, 24e édition, 2021 (2 tomes)
Tome 1; livres 1 à 4, art. 1 à 1370 (avec tables et index)
Tome 2; livres 5 à 10, art.1371 à 3168

Auteur(s) : Baudouin, Jean-Louis;

Renaud, Yvon
Éditeur : Wilson & Lafleur
Année : 2021
Nombre de pages : 5392
Type de reliure : Rigide
ISBN : 978-2-89689-549-6
Prix : 395,00 \$
Format : Papier

[Cliquez ici pour de plus amples détails](#)



347.286.21

Le Condo : Tout ce qu'il faut savoir (Copropriété)
2e édition

Auteur(s) : Baudouin, Jean-Louis;
Renaud, Yvon
Éditeur : Wilson & Lafleur
Année : 2021
Nombre de pages : 5392
Type de reliure : Rigide
ISBN : 978-2-89689-549-6

Prix : 395,00 \$
Format : Papier

[Cliquez ici pour de plus amples détails](#)



700.105.21

La convention de séparation, 5e édition, 2021
Répertoire de droit/Nouvelle série

Auteur(s) : Lettre, Dominique; Crête, François (édition révisée par)
Éditeur : Wilson & Lafleur
Année : 2021

Nombre de pages : 136
Type de reliure : Spirale
ISBN : 978-2-89689-454-3
Prix : 17,95 \$
Format : Papier

[Cliquez ici pour de plus amples détails](#)



700.151.21

Bien numérique et planification testamentaire
2e édition
Répertoire de droit/Nouvelle série

Auteur(s) : Salvas, Bertrand
Éditeur : Wilson & Lafleur
Année : 2021

Nombre de pages : 80
Type de reliure : Spirale
ISBN : 978-2-89689-588-8
Prix : 13,95 \$
Format : Papier

[Cliquez ici pour de plus amples détails](#)

[Cliquez ici pour voir plus de nouveautés](#)

Librairie Wilson & Lafleur inc.

445, boul. Saint-Laurent, RC, Montréal (Québec) H2Y 2Y7

Téléphone : 514 875-6326 | Sans frais : 1 800 363-2327

librairie@wilsonlafleur.com